la sécurité sociale | & ans | 25 ANS

La référence digitale de la protection sociale

NET-ENTREPRISES·FR

Des données encore plus fiables avec les nouveautés DSN

Introduction

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) permet de centraliser et de transmettre chaque mois, de manière automatisée et sécurisée, l'ensemble des données nécessaires aux organismes de protection sociale et des administrations via la paie.

En véhiculant ainsi les données issues directement de la paie, la DSN garantit une meilleure qualité de l'information recueillie par rapport au système antérieur et sécurise le calcul des droits et plus largement le recouvrement social ou fiscal.

Une fiabilisation rigoureuse des données est indispensable pour assurer la conformité légale des entreprises, garantir la justesse des droits sociaux des salariés et la qualité des prestations versées.

Cette fiabilisation repose sur un processus d'amélioration continue qui **mobilise l'ensemble des acteurs –** entreprises, tiers-déclarants, éditeurs de logiciels, organismes destinataires – à chaque étape du cycle déclaratif.

Les leviers disponibles pour fiabiliser et sécuriser la qualité des données en DSN

La fiabilisation des données s'appuie sur des conditions qui se superposent à différents niveaux (lors de la conception de la DSN, lors de sa production, lors de sa réception sur les briques communes, lors de l'exploitation par chacun des métiers) et s'appuie sur cinq catégories de leviers.

Levier 1 : Fiabilisation des données en amont à travers la normalisation

Levier 2 : Contrôles collectifs de la norme

Levier 3 : Vérification de la bonne implémentation et du juste paramétrage dans les logiciels de paie par les éditeurs (via des analyses et requêtes qualité, groupes qualité, documentation et outils dédiés)

Levier 4 : Contrôles métiers par les organismes et la fiabilisation unitaire au mois le mois

Levier 5 : Plans annuels de fiabilisation auprès des entreprises

EN AMONT — *A L'EMISSION DE LA DSN MENSUELLE* — *A LA RECEPTION DE LA DSN PAR LES OPS*

Norme NEODeS et NEOReS

Co-construction de la norme NEODeS et NEOReS

Logiciels de paie des entreprises

Contrôles de la norme (cohérence, syntaxe, Siret, etc.)

SI DSN

CRM mensuel / CRM normalisé Retours sur la qualité des données contenues dans la DSN

SI organismes destinataires

Prise de contact directe entre les OPS et les entreprises (hors cas spécifiques)

Entreprises

Campagnes de fiabilisation mises en œuvre par les OPS auprès des entreprises sur des périodes échues

1. La fiabilisation des données en amont à travers la normalisation

la sécurité sociale | & ans | 25 ANS

La référence digitale de la protection sociale

NET-ENTREPRISES·FR

L’harmonisation sémantique des données

- **La DSN est structurée sur le modèle de paie mensualisée, et repose sur une analyse des objets de la paie utiles aux organismes. L’harmonisation sémantique des données est indispensable pour** permettre à chaque acteur de disposer d’**une compréhension identique** de ce que représente la donnée et de la manière de l’interpréter.

- Elle implique que des règles précises soient énoncées en amont pour **fixer le cadre et le sens de la donnée**.

Ces éléments descriptifs sont d’abord définis dans la **norme NEODeS** qui permet, à travers le cahier technique, de partager collectivement l’organisation structurée des données, leur définition sémantique et fonctionnelle, et le format attendu.

Une documentation importante, accompagnée de fiches consignes, permet de **préciser les attendus réglementaires et métiers**.

Cette norme fait l’objet d’une co-construction avec l’ensemble des acteurs : organismes de protection sociale, éditeurs, entreprises, et experts comptables.

La co-construction de la norme NEODeS s’effectue ainsi sur une multitude de rencontres :

- ***Dans le cadre de différents évènements*** : Congrès CNOEC, Club Net-E ;
- ***Dans le cadre d’instances*** : SDDS, comité de normalisation (sous l’égide du CSQ), GPEBE, CODIR DSN, etc. ;
- ***Dans le cadre d’ateliers dédiés*** **:** atelier SQT, plénières de relecture du CT, etc.

Illustration : les travaux de normalisation en cours

NEW

À l'issue de travaux autour du bloc « Autre suspension de l'exécution du contrat – S21.G00.65 », un nouveau bloc sera créé en 2027, le **bloc « Aménagement du temps de travail ».**

Les travaux ont en effet permis de détecter un besoin de normaliser la déclaration de cet objet spécifique, pour une déclaration exhaustive et une interprétation homogène des données.

Ce nouveau bloc permettra de déclarer le motif ainsi que les dates de début et de fin (lorsqu'elles sont connues) de l'aménagement.

Illustration : *invalidité catégorie 2 et 3, congé de présence parentale, congé de proche aidant, etc. NB – Dès que ces dispositifs font l'objet d'une suspension de contrat et non d'un aménagement du temps de travail, ils seront déclarés au niveau du bloc « Autre suspension, etc. ».*

NEW

Des travaux sont en cours pour élaborer un dictionnaire des données sociales.

L'enjeu de ce dictionnaire est de créer **un document de référence permettant aux différents acteurs de s'appuyer sur des définitions communes des données sociales**, conformes au sens « source », avec comme priorité les données du périmètre DSN.

Il devra permettre que **le sens de la donnée à la source soit connu, compris, partagé et respecté tout au long de la chaîne de traitement**, et dans tous les usages de la donnée, et qu'il puisse aussi faciliter les travaux d'écriture légistiques, d'une part pour éviter des choix réglementaires entraînant des impossibilités pratiques et d'autre part pour démontrer la richesse du patrimoine des données existant et l'opportunité de son exploitation.

2. Les contrôles de la norme à l'émission de la DSN mensuelle et au niveau du SI DSN

la sécurité sociale | & ans | 25 ANS

La référence digitale de la protection sociale

NET-ENTREPRISES.FR

Une conformité des données garantie par des contrôles de la norme / 1

- Une fois la donnée définie et partagée par tous, sa conformité est assurée grâce aux contrôles de la norme.

- Chaque déclaration (DSN) doit respecter strictement les règles de forme imposées. **Des contrôles sont appliqués à chaque dépôt et pour chaque DSN, avant transmission aux organismes destinataires, garantissant ainsi la conformité des données**.

- **Après l'ensemble de ces contrôles**, le système DSN adresse un certificat de conformité qui garantit que la déclaration a bien respecté l'ensemble des contrôles portés par le cahier technique. Ces déclarations peuvent alors être transmises aux organismes de protection sociale.

Zoom sur les contrôles des données d'identité

Mis en place en 2023, le **CRM Identité (121) émis par la CNAV** précise aux déclarants DSN les écarts entre les données d'identité des individus telles que transmises dans la DSN mensuelle et les informations connues dans le répertoire de l'état civil (SNGI), permettant ainsi l'ouverture et le calcul des prestations sociales.

NEW

Depuis mai 2024, les informations remontées au sein du CRM identité sont alignées sur celles du BIS. :

Illustration : *pas de remontées sur les erreurs de date de naissance s'il s'agit de la seule donnée en erreur, pas de remontées pour les différences de majuscules, d'apostrophes, de traits d'union et d'espaces.*

Les travaux se poursuivent afin de répondre aux limites principales rencontrées aujourd'hui :

- Non-reconnaissance par le SNGI pour les déclarations du nom marital au lieu du nom de famille
- Cas de confusions d'identité
- Etc.

3. La vérification de la bonne implémentation et du juste paramétrage dans les logiciels de paie par les éditeurs

Un travail du côté des éditeurs, avec le GIP-MDS / 1

La DSN est générée par un logiciel de paie qui doit être en capacité de traduire les données qui sont utiles en conservation par les entreprises dans leur logiciel de paie. Un travail est donc engagé avec les éditeurs pour s'assurer de la conformité des logiciels de paie.

1. Un bon paramétrage des logiciels de paie conformément au cahier technique de la norme NEODeS

- Le logiciel de paie doit être en capacité de traduire les données qui sont utiles en conservation par les entreprises dans leur logiciel de paie.
- **Le paramétrage des logiciels de paie doit se faire conformément au cahier technique de la norme NEODeS**.

2. Une conformité évaluée à travers des analyses et requêtes qualité

- Des analyses et **requêtes qualité** sont réalisées par le GIP-MDS en cas d'écart constaté au sein du parc client et remonté par les organismes. Ces études sont restituées lors des ateliers de suivi de la qualité transverse (SQT). **Plus de 200 campagnes éditeurs sont ainsi réalisées chaque année.**

NEW

Illustration : *Des échanges sont en cours avec la DGFiP pour pouvoir affecter les revenus sur le bon millésime fiscal et sécuriser l'alimentation de la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu. En plus des évolutions de norme intégrées dans le CT 2026, les résultats d'une étude qualité sont présentés au SQT de septembre pour identifier les cas de déclarations erronées.*

Un travail du côté des éditeurs, avec le GIP-MDS / 2

3. Une documentation et des outils dédiés

NEW **Les fiches consignes sont désormais** définies de manière concertée lors des C2D avec les représentants de différents acteurs (organismes, éditeurs, entreprises). Les nouvelles modalités d'application du fait générateur suivront ce circuit d'ici la fin 2025.

NEW L'arrivée de la **nouvelle base de connaissances** sur Net-entreprises au printemps 2025 a également permis de mieux mettre en avant ces éléments auprès des déclarants, tiers-déclarants et éditeurs.

NEW Des travaux sont en cours d'ici 2027 pour maximiser l'usage de l'outil **de contrôle** DSN-VAL mis à disposition des éditeurs et faciliter les contrôles « en amont » du dépôt.

4. Des échanges réguliers avec le SDDS et des ateliers spécifiques

- **Des échanges réguliers dans le cadre du SDDS, complétés par des ateliers spécifiques** avec les acteurs concernés, en ***amont*** ou en ***aval*** des séances SDDS, qui **permettent de relayer aux éditeurs les attendus en termes de qualité des données.**

- Par ailleurs, **les échanges trilatéraux avec les éditeurs du top 10** permettent également d'alimenter le suivi rapproché de l'implémentation des évolutions.

NEW La signature de la **nouvelle charte éditeurs** a également été enclenchée fin 2024.

4. Les contrôles métiers par les organismes et la fiabilisation unitaire au mois le mois

la sécurité sociale | & ans | 25 ANS

La référence digitale de la protection sociale

NET-ENTREPRISES·FR

Les CRM et leur normalisation

- **À la suite de l'envoi des DSN, certains organismes récepteurs retournent au déclarant un compte rendu métier (CRM), qui renseigne le déclarant sur la qualité des données déclarées et l'invite à opérer les régularisations nécessaires en cas d'erreur.**
- Les CRM ont pour but de rendre compte de l'état d'un contrôle métier effectué par l'organisme. Au départ très hétérogènes en fonction de l'organisme émetteur, les CRM ont désormais vocation à suivre un **processus de normalisation qui les fait tendre vers un format unique, le CRM normalisé**.

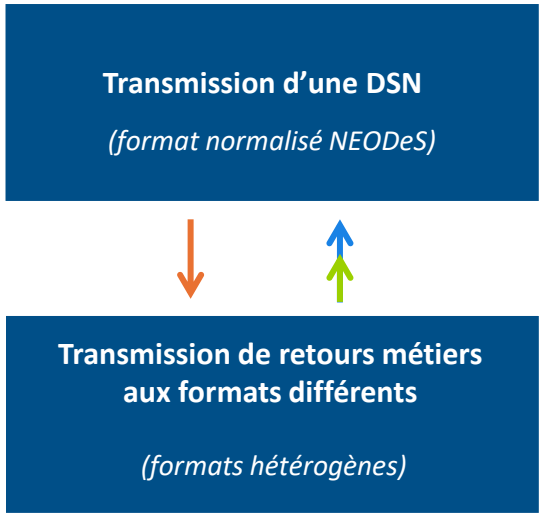

Vers une uniformisation du langage des retours métiers

L'objectif des CRM normalisés est donc de les rendre les plus explicites et compréhensibles possibles pour les gestionnaires de paye et d'accompagner le déclarant dans la correction de l'erreur.

NEW Les **CRM normalisés Urssaf (119 et 120) et MSA (130) poursuivent leur extension** avec de nouveaux lots mis en production régulièrement avec un travail conjoint avec les éditeurs 6 mois avant chaque MEP.

NEW À partir **d'avril 2026**, la MSA émettra également un nouveau CRM normalisé après l'échéance à J+5 (136), qui viendra s'ajouter au premier émis à H+4 du dépôt.

NEW Dès **juillet 2026**, la sphère emploi-travail émettra également un CRM normalisé en retour du FCTU, jalon essentiel au projet de simplification de la remise de l'AER.

Le CRM de rappel annuel et la DSN de substitution

<u>Le nouveau « CRM de rappel » en cas de non-correction constatée l'année suivante</u> :

- Les CRM de rappel annuel émis par l'Urssaf et la MSA **précisent aux déclarants DSN l'ensemble des anomalies déjà signalées chaque mois de l'année précédente**, mais qui ***n'ont toujours pas été corrigées*** **l'année suivante**. Ils s'inscrivent comme une deuxième étape dans la démarche de fiabilisation de la DSN, à la suite des CRM normalisés mensuels.

NEW **Côté Régime général, l'émission des premiers CRM de rappel annuel a eu lieu en 2025, côté Régime agricole à compter de 2026.**

<u>La DSN de substitution</u> :

- **Si les anomalies sont avérées et non contestées par le déclarant et non corrigées** (à l'issue de la seconde échéance déclarative suivant la notification du CRM de rappel), **l'Urssaf et la MSA réaliseront des DSN de substitution en mai/juin N+1 qui corrigeront les anomalies impactant les droits retraite de base et complémentaire des salariés.**

NEW **L'émission des DSN de substitution suite à contrôle pour l'Urssaf est prévue en novembre 2025, puis en avril/mai 2026 pour la DSN de substitution suite à fiabilisation. Pour la MSA, la mise en place de la DSN de substitution suite à fiabilisation et du CRM post-substitution est prévue en 2027.**

Un compte rendu métier unique, le CRM consolidé inter-régime

Dans le cadre de la fiabilisation des données DSN, le décret du 29 décembre 2023 (décret n°2023-1385) prévoit un système automatisé portant de manière structurée les retours métiers sur les cas d'erreur nécessitant une correction de la part des entreprises est en cours de développement.

NEW

Dans ce contexte, la mise en place d'un CRM consolidé inter-régime devrait intervenir en 2028, avec en cible l'arrêt des autres CRM :

Ce **CRM consolidé et transmis par l'Urssaf pour le RG et par la MSA pour le RA**, qui s'appuie sur le format NEOReS, vise à :

- Éviter les incohérences de remontées et d'interprétations pour les déclarants
- Sécuriser la bonne compréhension par les usagers des écarts et des corrections à apporter dans les logiciels de paie à travers des libellés intelligibles
- Réduire le nombre de CRM fiabilisation de la sphère sociale retournés aux déclarants pour assurer la pleine prise en compte de ces retours
- Faciliter la prise en compte des anomalies et de leur correction via un format exploitable par les logiciels pour un parcours le plus intégré possible

Contrôles métiers de chaque organisme + ***CRM normalisés déjà existants***

= **CRM consolidé inter-régimes**

Le référentiel unique des contrôles

Dans ce cadre, le référentiel unique de contrôle (RUC) permettra au déclarant de disposer d'un outil de recensement et de pilotage des contrôles métiers que les organismes opèrent sur la DSN.

NEW

Le référentiel a été mis à disposition des déclarants et éditeurs, via la publication du référentiel unique sur Net-entreprises **depuis juillet 2025**, dans une version « concentrée »

- Seuls les contrôles remontant aux déclarants (via CRM normalisé, CRM non normalisé, outil employeur, …) seront affichés
- ***Une nouvelle version du référentiel sera publiée à la fin 2025*.**

Le référentiel donne la visibilité de l'ensemble des contrôles remontés par divers canaux (comptes rendus métiers, portails en ligne, outils complémentaires)

Vers une optimisation des retours métiers

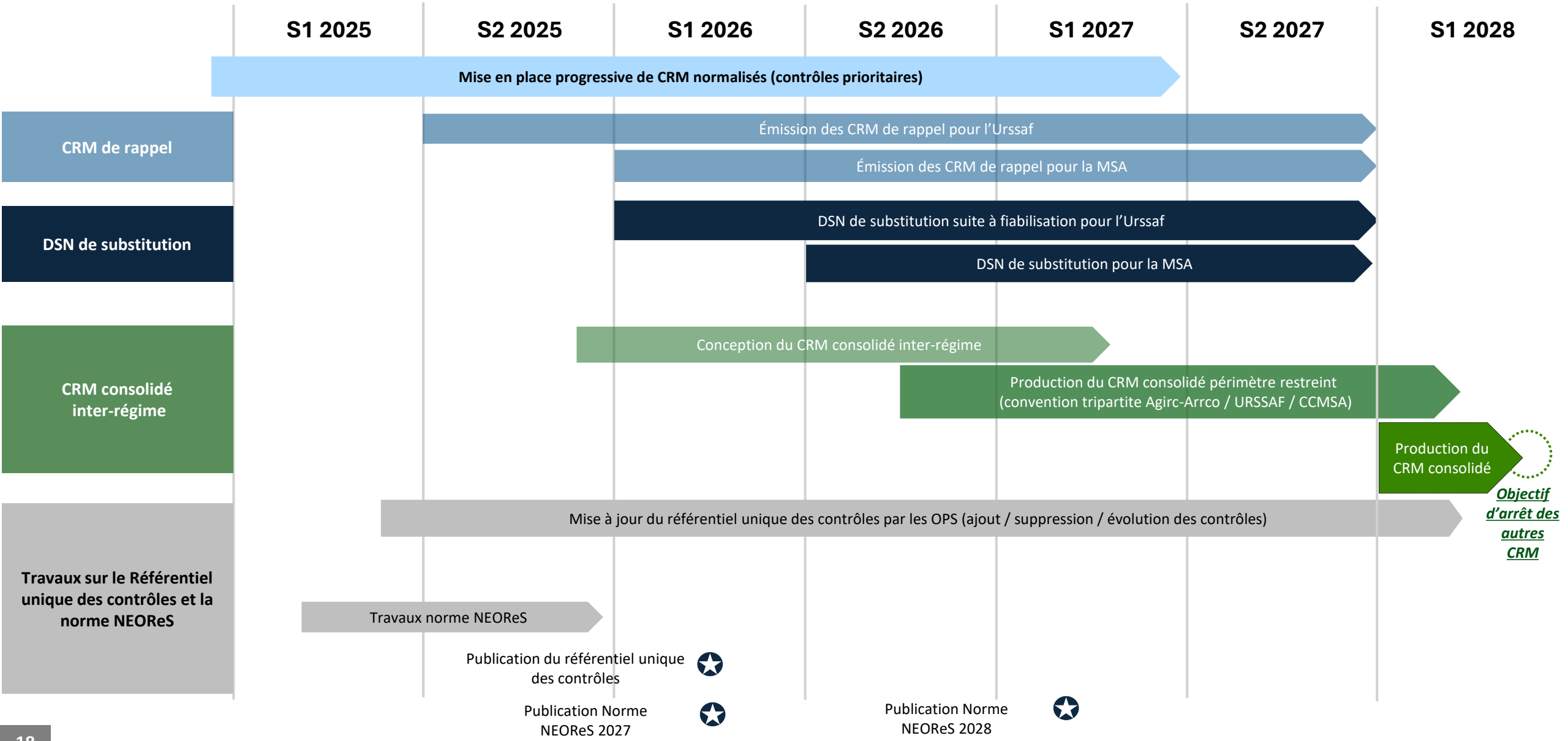

5. Plans annuels de fiabilisation auprès des entreprises

la sécurité sociale
ans
25 ANS
La référence digitale de la protection sociale
NET-ENTREPRISES·FR

Des campagnes de fiabilisation mises en œuvre par les OPS

- **Les campagnes de fiabilisation sont mises en œuvre sur des périodes échues**, notamment à la suite de nouvelles mesures réglementaires ou à des fins d'expérimentations.

- **Des plans annuels de fiabilisation auprès des entreprises sont mis en place par un ou plusieurs OPS.** Ils permettent d'assurer la fiabilisation de nouvelles mesures réglementaires le temps de la mise en œuvre de contrôles embarqués dans le cahier technique.

- Ces plans permettent de garantir une bonne compréhension et application des consignes, ainsi d'améliorer la qualité déclarative et donc la gestion des droits des individus déclarés.

NEW

Actuellement, un plan concernant la bonne identification des salariés nés à l'étranger ou nés en France est en cours d'élaboration par la MIDS avec la participation des organismes et du GIP-MDS. Il a pour objectif de diffuser les règles, conseils et bonnes pratiques sur le sujet pour les gestionnaires RH/Paie.

la sécurité sociale
&ans
25 ANS
La référence digitale de la protection sociale
NET-ENTREPRISES·FR